

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2023
A 19 H 00**

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la
Commune de Nompateelize
Lieu de la réunion : mairie
Convocation adressée le 1 février 2023 avec l'ordre du jour suivant :

1. **AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – NOUVELLE CONVENTION DU SERVICE ARCHIVAGE ITINÉRANT**
2. **FINANCES LOCALES – DIVERS – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE**
3. **FINANCES LOCALES – DIVERS – ACCEPTATION D'UN CHÈQUE DE RISTOURNE – CIADE**
4. **FINANCES LOCALES – DIVERS – CHARGES DES LOGEMENTS COMMUNAUX**
5. **FINANCES LOCALES – DIVERS – REPAS DES ANCIENS**
6. **AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO**

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjoints
Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD, Florence NORMAND
Ms Loïc HENRY, Pascal NORMAND, Cédric BLAISON, Vincent L'HÔTE

Procurations : M. Yannick CROSNIER a donné procuration à M. Francis TOUSSAINT

Secrétaire : Mme Aurore L'HÔTE

- Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité

1 –DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEMES – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE ARCHIVAGE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au service d'archivage itinérant du Centre de Gestion des Vosges. Elle rappelle au conseil que ce service a déjà effectué le classement des archives de la commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE de renouveler son adhésion au service d'archivage itinérant du Centre départemental de gestion des Vosges.

AUTORISE Madame le Maire à signer la nouvelle convention.

Transmis au contrôle de légalité le 08 février 2023

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2023
A 19 H 00**

2 – FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – CONTRIBUTION AU SMIC

Le Maire donne lecture au conseil de la lettre de Monsieur le Président du SMIC lui faisant part de la contribution de la commune à ce syndicat pour 2023.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'inscrire la somme de 330 €, correspondant à la participation syndicale budgétaire de la commune de Nompateelize au SMIC pour l'année 2023.

DIT que les crédits sont prévus à l'article 6281 du budget primitif de 2023.

Transmis au contrôle de légalité le

3. FINANCES LOCALES – ACCEPTATION D'UN CHEQUE DE RISTOURNE

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

ACCEPTE le chèque émit par la CIADE d'un montant de 214.00 € concernant une ristourne de cotisation sur l'assurance multirisque.

Transmis au contrôle de légalité le 08 février 2023

4. FINANCES LOCALES – DIVERS – FIXATION DES CHARGES DES LOYERS

Après avoir étudié les différentes charges afférentes aux appartements communaux, à savoir, l'entretien de la chaudière, les frais d'électricité, le ménage des communs, l'entretien de la micro-station, rapportées à la superficie de chaque logement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents,

FIXE ainsi qu'il suit les charges des logements communaux, à compter du 1er avril 2023 :

Appartements maison VOINSON :

Appart 1 – DUVOID Hugo.....	31.28 €
Appart 2 – LABRUX Lionel.....	31.85 €
Appart 3 – VAUTRIN Arnaud.....	31.93 €
Appart 4 – SARRE Jacqueline.....	31.81 €
Appart 5 – PECCHIO Marie-Claire.....	100.06 €
Appart 6 – MOYA Jesse.....	81.46 €
Appart 7 – ANTOINE Sabrina – PITOIS Julien.....	116.26 €

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2023
A 19 H 00**

Maison GERARDIN	
Appart 96 Route d'Etival – LAB Thierry.....	13.33 €
Appart 1250 A route de Rambervillers – L'HOTE Mickaël.....	32.79 €
Appart 1250 B route de Rambervillers – PETIN Chloé – SCHREIBER Vincent ..	34.25 €

La régularisation des charges sur l'année 2022 fera l'objet d'émission de titres ou de mandats selon le calcul effectué pour chaque locataire.

Transmis au contrôle de légalité le 08 février 2023

5. FINANCES LOCALES – REPAS DES ANCIENS

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'offrir à chaque habitant de Nompateelize âgé de 70 ans et plus ainsi qu'à son conjoint, un repas qui sera compris entre 30 et 35 €.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de 2023.

Transmis au contrôle de légalité le 08 février 2023

6. AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO

Reportée

Approuvé lors du conseil du 04 avril 2023

**Le Maire,
Annie GERARDIN**



Gerardin

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 07 FEVRIER 2023
A 19 H 00**

RÉCAPITULATIF

- 1. AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – NOUVELLE CONVENTION DU SERVICE ARCHIVAGE ITINÉRANT**
- 2. FINANCES LOCALES – DIVERS – ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE D'INFORMATISATION COMMUNALE**
- 3. FINANCES LOCALES – DIVERS – ACCEPTATION D'UN CHÈQUE DE RISTOURNE – CIADE**
- 4. FINANCES LOCALES – DIVERS – CHARGES DES LOGEMENTS COMMUNAUX**
- 5. FINANCES LOCALES – DIVERS – REPAS DES ANCIENS**
- 6. AUTRE DOMAINE DE COMPÉTENCE – CONVENTION AVEC LE DOJO**